



ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PLOUISY,

Arrêté n° 2021 - 119

VU Le Code des Collectivités Territoriales,

VU Le Code Pénal,

VU Le Code de la Route,

VU la demande formulée par **ACTUEL TP**, travaillant pour le compte de la commune de PLOUISY, devant procéder aux travaux de création de liaison douce du carrefour de **Croas Quistin au carrefour de Poul Vran RD8**, et tendant à interdire la circulation des véhicules dans l'emprise du chantier, sauf riverains.

ARRETE

Article 1 - Du vendredi 12 novembre 2021 au mardi 30 novembre 2021 inclus, l'entreprise **ACTUEL TP** est autorisée à exécuter les travaux précités.

La circulation des véhicules sera interdite du vendredi 12 novembre 8h00 au mardi 30 novembre 18h00. A cet effet, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 2 – Une déviation sera mise en place :

Dans les 2 sens par la VC n°3 de Park Lan, la RD 712, le giratoire du Lan et la RD 8 .

Article 3 - Les panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires seront mis en place par les soins de L'entreprise **ACTUEL TP**.


Article 4 - Toute infraction aux dispositions du présent Arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Une ampliation du présent arrêté sera apposée aux origines des interdictions.

Article 6 - Madame La Secrétaire Générale de Mairie, Monsieur Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie, Monsieur Le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à son application et recevront ampliation du présent arrêté.

Fait à PLOUISY, le 9 novembre 2021

Le Maire,


Rémy GUILLOU

